

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DU PRESIDENT n°2026-447
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Conservatoire
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement
Avenant

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2194-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-127 en date du 12 mai 2026 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la décision n°2023-280 en date du 1er juin 2023 portant approbation de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement du conservatoire à l'AGENCE D'ARCHITECTE CLAUDE RAVOUX, Les Bas Maisons 63500 Saint-Babel ;

Considérant l'impact financier de ces évolutions sur le coût prévisionnel des travaux passant de 60 000 € HT prévisionnel dans le marché initial à 79 900 € HT ;

Considérant que le forfait prévisionnel de rémunération est calculé sur le coût prévisionnel des travaux ;

Considérant le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre à hauteur de 6 000,00 € HT ;

Considérant que le forfait de rémunération de la Maîtrise d'œuvre doit donc être revu à un montant de 7 990,00 € HT ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'AGENCE D'ARCHITECTE CLAUDE RAVOUX, Les Bas Maisons 63500 Saint-Babel pour un montant de 1 990,00 € HT soit 2 388,00 € TTC portant le marché à 7 990,00 € HT soit 9 588,00 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget annexe Enseignement / Diffusion artistique 2026 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur Le Trésorier de Saint-Flour ;

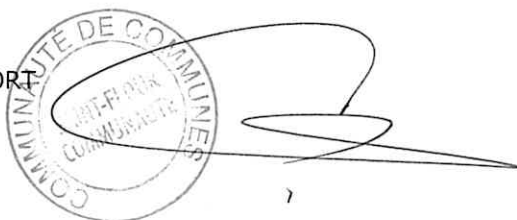
Article : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 22/07/2026,

Le Président,

Philippe DELORT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260722-DEC2026-447-AU
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le

27 JUIL. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

27 JUIL. 2026

MARCHE DES COLLECTIVITES LOCALES : Marché de Maitrise d'œuvre AVENANT N° 1**A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE****MAITRE DE L'OUVRAGE : ST-FLOUR COMMUNAUTE**

ZA Le Rozier Coren 15100 Saint-Flour

TITULAIRE DU MARCHE : Agence d'architecte Claude Ravoux, Les Bas Maisons

63500 Saint-Babel 04 73 71 57 20

OBJET DES TRAVAUX :**Marché de maîtrise d'Œuvre Tranche ferme n°2023-932 et Tranche optionnelle n°2024-825****Pour : – Projet de réaménagement du conservatoire de Saint-Flour****Mission de Maitrise d'œuvre****MONTANT INITIAL DU MARCHE :****DATE DU MARCHE :** du 06 juin 2023 Tranche ferme : **1 320.00€ HT****DATE DU MARCHE :** du 20 juin 2024 Tranche optionnelle : **4 680.00€ HT****B/ OBJET DU PRESENT AVENANT****ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT :****1 -PLUS-VALUE :** *suivant les demandes du Maître d'ouvrage*

1) Modification des honoraires suivant clause du marché,

*-Ajustement des honoraires, au montant définitif des travaux réalisés**Suivant le détail ci-dessous.*

Montant de base des travaux HT	Montant final des travaux HT	Différence	Taux de rémunération	Honoraires HT
60 000,00	79 900,00	19 900,00	10%	1 990,00 €
Montant de base des honoraires HT	Montant de final des honoraires HT			
6 000,00	7 990,00	1 990,00 €		

TOTAL DES HONORAIRES EN PLUS VALUE = + 1 990.00 € HT**2 -MOINS-VALUE :** *Sans objet***ARTICLE 1 : MONTANT DU PRESENT AVENANT :**

Honoraires en plus	Ens	1 990,00	20,00
Honoraires en moins	Ens	-	20,00
TOTAL HT		1 990,00	20,00
TVA		398,00	
TOTAL TTC		2 388,00	20,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260722-DEC2026-447-AU
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

ARTICLE 3 : AVENANT PRECEDENT : *NEANT*

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Tranches, ferme et optionnelle, AVEC avenant N° 1 :

Description	Unité	Montant HT	TVA
marche	Ens	6 000,00	20,00
avenant	Ens	1 990,00	20,00
TOTAL HT		7 990,00	20,00
TVA		1 598,00	
TOTAL TTC		9 588,00	20,00

MONTANT DU NOUVEAU MARCHÉ H.T. de 7 990.00€ HT Soit 9 588.00 € TTC dont TVA 1 598.00 €

ARTICLE FINAL:

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences. Le titulaire renonce à tout recours ultérieur pour tous les faits intervenus antérieurement à la signature de ce présent avenant.

C/ SIGNATURES

A SAINT FLOUR, le 30 JUIN 2026

L'architecte, Maître d'œuvre



La personne responsable du marché,

D/ NOTIFICATION DE L'AVENANT

Reçu pour notification, une copie certifiée conforme du présent avenant A....., le

Le titulaire,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260722-DEC2026-447-AU
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026